

**SEJOUR SKI – 2015 : TARIFICATION**

**CONSIDERANT** que, chaque année, la Ville organise un séjour ski pendant les vacances de février à destination des 11 à 17 ans,

**CONSIDERANT** que le prochain séjour se déroulera à Morzine (Haute-Savoie) avec l'association « Evasion 91 » qui a été retenue dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (M.A.P.A.),

**CONSIDERANT** que le prestataire prend en charge l'organisation complète du séjour sur place (transport, encadrement, logistique) et qu'un animateur de la Ville renforce l'équipe d'animation sans coût supplémentaire pour les familles,

**CONSIDERANT** que les familles doivent s'organiser dès le mois de septembre (inscription pour les landivisiens et pré inscriptions par numéro d'ordre pour les résidents des communes extérieures),

**CONSIDERANT** la proposition de tarifs du séjour 2015 :

Coût prévisionnel 2015 (hors salaires)	Tarifs 2015	
	Landivisiau	Autres communes
28 240 €	396 €	485 €

**CONSIDERANT** que les inscriptions pour les landivisiens commenceront en septembre 2014 et que les pré-inscriptions pour familles extérieures commenceront à la même date,

**CONSIDERANT** que l'inscription définitive sera confirmée à partir de mi-novembre en fonction des places disponibles et par ordre d'arrivée,

**CONSIDERANT** que le paiement se fera de la manière suivante :

- 120 € d'acompte à l'inscription avant le 12 novembre,
- solde du règlement avant le 19 décembre.

**CONSIDERANT** que la Ville se réserve la possibilité d'annuler le séjour 10 jours avant le départ si le nombre de participants est incomplet,

**CONSIDERANT** l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 16 juin 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR** 28 voix pour et 1 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

**APPROUVE** les tarifs précités et les modalités d'organisation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 30 JUIN 2014

Et de la publication, le... 01 JUIL. 2014

Fait à Landivisiau, le... 30 JUIN 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

